

SLA

(Syndicat des Loisirs Actifs)

67, Rue Saint-Jacques

75005 PARIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

-

Exercice clos le 30 Septembre 2025

SLA
(Syndicat des Loisirs Actifs)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

-

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel SLA (Syndicat des Loisirs Actifs) relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du bilan financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le bilan financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 Novembre 2025

LMBH & Associés

Mickaël MONJARET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris



Accompagnement & Conseil

Ingénierie pédagogique

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Assistance aux CSE



*A projet singulier,
solution Pluriel*

Syndicat des loisirs actifs

67 rue Saint Jacques
75005 PARIS

Exercice clos le : 30 septembre 2025

APE : 9411Z

SIRET : 48742729600032

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team

SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z
Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris



COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025			01/10/2023 au 30/09/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours	25 877		25 877	19 408
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	4 811	3 307	1 504	941
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	392 730		392 730	392 730
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	423 418	3 307	420 111	413 079
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	24 574		24 574	14 699
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 743		1 743	1 743
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	354 217		354 217	352 213
Charges constatées d'avance	3 279		3 279	12 627
TOTAL (II)	383 813		383 813	381 282
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	807 231	3 307	803 924	794 361

PASSIF	Du 01/10/2024 au 30/09/2025	Du 01/10/2023 au 30/09/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	321 108	277 699
Fonds propres complémentaires	431 410	429 810
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	17 216	43 408
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>769 733</i>	<i>750 918</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	769 733	750 918
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 418	26 909
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 418	5 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 491	3 229
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 864	7 312
TOTAL (IV)	34 191	43 443
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	803 924	794 361

	Du 01/10/24 au 30/09/25	Du 01/10/23 au 30/09/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	175 319	178 061
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	29 235	15 343
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		167
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		4 500
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 048	229 415
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	208 601	427 485
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	139 980	342 354
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	468	311
Salaires et traitements	31 117	25 905
Charges sociales	14 594	10 188
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	895	844
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 561	4 504
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	192 615	384 106
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	15 986	43 379
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 229	29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 229	29
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 229	29

	Du 01/10/24 au 30/09/25	Du 01/10/23 au 30/09/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	17 216	43 408
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	209 831	427 514
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	192 615	384 106
EXCÉDENT OU DÉFICIT	17 216	43 408
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		
TOTAL	17 216	43 408

ANNEXE COMPTABLE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	0		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Le Syndicat des Loisirs Actifs (SLA) a été créé en juin 2004, initialement sous l'acronyme SNEPA, afin de rassembler les professionnels des parcs de loisirs actifs autour d'un organisme voué à la défense de leurs intérêts communs auprès des pouvoirs publics ainsi qu'à la promotion de ces activités auprès du grand public.

Au-delà de l'activité syndicale, jusqu'à celui ayant eu lieu fin 2023, le SLA a organisé avec son assemblée générale annuelle le congrès national des loisirs outdoor SPARKS (événement organisé depuis par la SAS Afforpah).

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025 dont le total est de 803 923,87 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 17 215,54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Jusqu'à fin 2023, le SLA gérait l'organisation du congrès national des loisirs outdoor SPARKS.

La dernière édition organisée par le SLA a été celle qui s'était déroulée en novembre 2023.

En novembre 2024, cet événement a été organisé par la SAS Afforpah.

Cette situation a un impact important sur les recettes et les dépenses entre les exercices clos le 30/09/2024 et clos le 30/09/2025, et leur comparabilité.

Entre ces deux exercices, la variation des recettes et les dépenses afférentes s'élève respectivement à 241,7 K€ et 241 K€.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Et celles du règlement CRC N° 2009-10 relatif aux comptes annuels des syndicats.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Dans les comptes au 30/09/2025, figure une immobilisation incorporelle en cours qui correspond au nouveau site internet (+ back office pour les adhérents) pour un montant de 25 876.80 €. Celui sera finalisé et mis en service au début de l'exercice suivant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau et informat de 2 à 3 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le SLA possède 100% des actions composant le capital social de la SAS Afforpah pour un montant de 392.730 €.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRÉCISIONS RELATIVES AUX PRINCIPES ET HYPOTHESES RETENUS

Adhésions liées à la marque Qualité Tourisme

Les produits liés à ces adhésions doivent figurer en prestations de services.

Les adhésions au Label Qualité Tourisme concernant une période de 5 ans, un prorata a été appliqué aux montants facturés en fonction de la date de facturation (tout trimestre commencé est considéré comme rattaché à l'exercice en cours).

Au 30/09/2025, un produit constaté d'avance sur ces ressources a été comptabilisé pour 3.864 €.

AUTRES INFORMATIONS

FISCALITE

Le syndicat n'est pas soumis aux impôts commerciaux.

Pour ses activités lucratives accessoires, il bénéficie du régime de la franchise des impôts commerciaux.

COTISATIONS ET DROITS D'ENTREE

Le fait générateur des cotisations correspond à l'émission de l'appel de cotisation adressé aux adhérents. Les cotisations couvrent la même période que l'exercice comptable, à savoir du 1er octobre N au 30 septembre N+1.

Chaque nouvel adhérent doit verser un droit d'entrée au SLA, exigé lors du versement de la première cotisation sauf exception. Ce droit d'entrée est de 100 €.

Conformément aux statuts, les fournisseurs peuvent également adhérer au SLA en tant que "Membre Honoraire". En 2024/2025, leur droit d'entrée est de 100 €.

Ces différents droits d'entrée sont comptabilisés au passif du bilan, dans la rubrique "Fonds propres sans droits de reprise", car ceux-ci ont pour objectif de renforcer les fonds propres du syndicat.

RESSOURCES DE L'EXERCICE

Les ressources du SLA s'élèvent à :

Ressources de l'exercice	
Cotisations	175 319 €
Reversement de cotisations	0 €
Subventions	0 €
Autres produits d'exploitation	33 282 €
Produits financiers	1 229 €
Total des Ressources nettes	209.830 €

AUTRES INFORMATIONS (SUITE)

Subventions et concours publics

Une subvention de 10.000 € a été reçue au cours d'un exercice antérieur. Elle a été prise en compte à hauteur de 10.000 € dans les ressources des exercices antérieurs.

Le montant au 30/09/2025 en produits est de ce fait de 0 €.

Bénévolat

Les comptes annuels au 30/09/2025 n'enregistrent pas les contributions volontaires reçues. Le syndicat bénéficie de la participation de bénévoles, en l'espèce les administrateurs.

Eu égard à leur caractère non significatif par rapport aux autres ressources du syndicat et à son fonctionnement courant, le syndicat a décidé de ne pas procéder au recensement précis et à la valorisation de ces contributions volontaires en nature.

De fait, elles ne sont pas comptabilisées.

Loi sur le volontariat associatif

Les administrateurs du SLA sont bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat.

Néanmoins, ils sont remboursés des frais occasionnés par leurs activités de représentation du syndicat sur présentation de justificatifs.

Effectif

A la date de la clôture, l'effectif se porte à un salarié à temps partiel.

Indemnités de fin de carrière

Leur montant n'a pas été déterminé.

Honoraires CAC

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés s'élève à 5.880 euros TTC :

- 3.000 euros TTC pour la mission légale de certification des comptes annuels ;
- 2.880 euros TTC pour la mission légale liée à la représentativité patronale.

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		19 408		6 469	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels						
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers					
		Matériel de transport					
Matériel de bureau & mobilier informatique				3 353		1 458	
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				3 353		1 458	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				392 730		
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL				392 730			
TOTAL GENERAL				415 491		7 927	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				25 877	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers					
		Matériel de transport					
Mat. bureau, inform., mobilier						4 811	
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL						4 811	
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						392 730
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
TOTAL						392 730	
TOTAL GENERAL						423 418	

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	2 412	895		3 307
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		2 412	895		3 307
TOTAL GENERAL		2 412	895		3 307

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	24 574	24 574	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	1 743	1 743		
Charges constatées d'avance	3 279	3 279		
TOTAUX		29 596	29 596	
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations				

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres complémentaires ont évolué comme suit au cours de l'exercice :
 - Droits d'entrée versés : 1.600 € ;

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	277 699		43 408		321 108
Fonds propres complémentaires	429 810		1 600		431 410
Excédent ou déficit de l'exercice	43 408		17 216	43 408	17 216
TOTAUX	750 918		62 224	43 408	769 733

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	15 418	15 418		
Personnel & comptes rattachés	2 010	2 010		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	3 248	3 248		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	160	160		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	9 241	9 241		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 864	3 864		
TOTAUX	33 941	33 941		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 864
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 864

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 400
Dettes fiscales et sociales	3 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 154
TOTAL DES CHARGES À PAYER	17 876